

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille huit, le 16 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 octobre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

16 OCTOBRE 2008

Etaient présents :

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

OBJET

**Modernisation de
l'accueil du public –
Avenants aux marchés
de travaux des lots N° 1,
2, 4 et 6**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 octobre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 28 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008)

*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal du 10 juillet 2008, le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 08 H 05

OBJET : MODERNISATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DES LOTS N° 1, 2, 4 ET 6

RAPPORTEUR : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Les travaux au Centre Administratif, liés à la modernisation de l'accueil du public, sont en voie d'achèvement.

Ils marquent la fin de la seconde phase du projet « Atrium ». Ce projet global de modernisation de l'accueil des administrés s'articule en trois phases : développement de l'e-administration, réorganisation de l'accueil au Centre Administratif et engagement d'une démarche qualité.

Des modifications en plus et en moins-value ont dû être apportées en cours de chantier aux prestations de différents titulaires, notamment pour prendre en compte les contraintes liées au plancher chauffant.

Les marchés initiaux doivent donc être modifiés par avenants.

Le montant total de ces adaptations après application des plus et moins-values s'élève à 3 210,94 € H.T., soit 0,30 % d'augmentation par rapport au montant total des marchés (1 076 707,53 € H.T.).

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur l'avenant du lot n° 4 lors de sa séance du 23 septembre 2008 (seul lot dont l'augmentation est supérieure à 5 %).

Les avenants concernent les marchés des entreprises GLAUSER, LES PEINTURES PARISIENNES et KUSCHNICK et sont détaillés à la page suivante.

Avenant n° 1	Montant de l'avenant	Marché initial	Montant du marché modifié	Variation
GLAUSER Lot n° 1 Revêtement pierre sols et murs	- 7 384,99 € HT - 8 832,45 € TTC	248 228,10 € HT 296 880,81 € TTC	240 843,11 € HT 288 048,36 € TTC	- 2,98 %
GLAUSER Lot n° 2 Menuiserie intérieure Cloisons vitrées Agencement	10 223,29 € HT 12 227,05 € TTC	391 107,47 € HT 467 764,53 € TTC	401 330,76 € HT 479 991,58 € TTC	+ 2,61 %
LES PEINTURES PARISIENNES Lot n° 4 Revêtement de sol en moquette - Peinture	5 485,64 € HT 6 560,82 € TTC	91 979,50 € HT 110 007,48 € TTC	97 465,14 € HT 116 568,30 € TTC	+ 5,96 %
KUSCHNICK Lot n° 6 Chauffage Ventilation	- 5 113 € HT - 6 115,15 € TTC	73 500 € HT 87 906 € TTC	68 387 € HT 81 790,85 € TTC	- 6,96 %

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD votant contre, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux des Sociétés GLAUSER, LES PEINTURES PARISIENNES et KUSCHNICK pour les lots n° 1, 2, 4 et 6, ainsi que tous les documents s'y rapportant,

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC